



CAISSE DES ECOLES DE SAINT-VULBAS CANTINE SCOLAIRE 2023/2024



INSCRIPTIONS RENTREE 2023-2024

 Rappel sur la gestion des réservations des repas du mois de **septembre**.

Ouverture des inscriptions le lundi 24 juillet 2023 à 14h

- Faire directement la réservation et le paiement en ligne PayFiP, par Carte Bleue sur votre espace portail parents → <https://logiciel-enfance.fr/>
- Certains comptes parents ont un solde créditeur (repas annulés de l'an dernier). Au moment du paiement, seule la différence vous sera débitée.
- Se rendre à la permanence, qui se tiendra côté réfectoire de l'école. Nous serons à votre disposition pour vous apporter toute l'aide nécessaire, le :

Mardi 29 août 2023 de 14 h à 17 h.

Merci de nous contacter au

04.74.61.56.28

Si vous rencontrez des problèmes

Renouvellement de la rentrée échelonnée pour les petites sections :

Merci de ne pas inscrire les enfants de petite section à la cantine du lundi 4 septembre 2023 au vendredi 8 septembre 2023 inclus soit les 4 premiers jours d'école.

FONCTIONNEMENT

L'inscription est mensuelle même si votre enfant ne mange pas tous les jours à la cantine.

Nouvelles familles : Quand on vous enverra **votre identifiant** (mail du parent qui va gérer les inscriptions), vous pourrez créer votre compte (une plaquette explicative vous sera transmise en même temps).

Bien mettre à jour les informations déjà présentes (responsables légaux, n° de téléphone, adresses postales, adresses mails, etc...) si nécessaire.

- Afin de paramétrer votre compte, il est impératif de nous signaler :
 - Nom, prénom et date de naissance de l'enfant.
 - Noms, prénoms, adresse du domicile, numéros de téléphone, adresses mail des 2 parents...
 - Fréquence des repas (mensuelle ou occasionnellement dans l'année).
 - Si l'enfant à 2 foyers (parents séparés).
 - Dans le cas de 2 foyers : Si les 2 parents participent au paiement (possibilité de créer 2 administrateurs et d'établir ensemble 1 semaine sur 2 par exemple semaines paires et semaines impaires).
 - Si votre enfant à un régime alimentaire PAI ou autre.

Toutes les familles Chaque mois, nous contactons toutes les familles par mail :

- Avertir de l'ouverture des inscriptions du mois concerné.
- Premier rappel pour prévenir de la clôture d'inscription.
- Second rappel le jour J pour prévenir de la clôture d'inscription.

Un tableau récapitulatif de toutes les dates d'ouverture et de fermeture pour l'année scolaire 2023-2024 est à votre disposition :

Le site de la caisse des écoles → <https://caisseecolesstvulbas.fr/>

Votre compte-parents → <https://logiciel-enfance.fr/>

- Vous pourrez accéder à la 1ère inscription de l'année scolaire à condition d'accepter le règlement de la cantine et du transport ainsi que la note de rentrée scolaire (signature électronique).
- Vous avez toujours la possibilité de modifier l'inscription de votre enfant tant que la période n'est pas close. Ensuite, aucune modification ne sera acceptée **sauf cas exceptionnel justifié**.
- En cas d'absence, prévenir rapidement en indiquant la durée de l'absence et tout particulièrement le jour où l'enfant reprendra l'école. **Si le repas est déjà commandé, le repas sera dû. Attention le repas du jeudi doit être commandé le mardi.**
- La caisse des écoles recrédiitera directement sur le compte-parents les repas non pris pour les absences justifiées dans le cadre de la réglementation et à la condition de recevoir le message **la veille avant 9 h 30** : par téléphone 04.74.61.56.28 ou par mail cantine@mairiestvulbas.fr

 **Attention, si vous ne tenez pas compte des « alertes mails » :**

- Vos enfants ne seront pas inscrits à la cantine est vous n'aurez plus la main pour le faire après la date de fermeture.
- Si nous devons inscrire l'enfant nous-même, **une majoration d'un montant de 15 € sera appliquée sur le montant des repas.**

Pour info : la commande du nombre des repas au traiteur est envoyée dès la fin des inscriptions. Si le repas est non commandé, l'enfant ne pourra pas manger à la cantine. Les parents devront donc prendre les dispositions qui s'imposent pour le récupérer.

PAIEMENT

TARIF : Prix du repas enfant : 3,50 €

- Inscription et paiement en ligne PayFiP, par **Carte Bleue**.
 - Portail-parents → <https://logiciel-enfance.fr/>
 - Une permanence est à votre disposition à l'école le lundi avant la clôture des inscriptions : de 16 h 00 à 16 h 30.

Selon la législation en vigueur, aucun médicament ne peut être donné aux enfants à la cantine.

N'hésitez pas à vous rendre sur le site de la Caisse des Ecoles <https://caisseecolesstvulbas.fr/>, vous pourrez y consulter de très nombreux documents, procédures pour remédier aux problèmes Informatiques de votre compte parents, calendriers et dates importantes, menus, comptes-rendus ainsi que toutes les informations administratives concernant l'école et la Caisse des Ecoles.

Le Président,



Marcel JACQUIN.